

AVIS AU PUBLIC

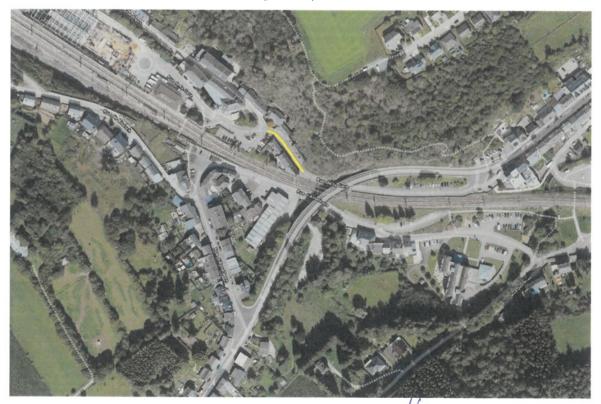
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 28 mars 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau de télécommunications au CR374A « rue de la Gare » à Troisvierges à partir du 31 mars 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- Le tronçon de rue du CR374A, « rue de la Gare » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier, à partir de lundi 31 mars 2025, jusqu'à mercredi 2 avril 2025 inclus.
- Trottoir fermé dans la zone des travaux en fonction de l'avancement du chantier, le long du CR374A, « rue de la Gare » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de lundi 31 mars 2025, jusqu'à mercredi 2 avril 2025 inclus.
- Stationnement interdit dans la zone des travaux en fonction de l'avancement du chantier, le long du CR374A, « rue de la Gare » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de lundi 31 mars 2025, jusqu'à mercredi 2 avril 2025 inclus.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête. le bourgmestre: signé Edy Mertens

A ADMINISTRATION &

nlever le « 03/04/2025 »